



Madame, Monsieur, chers Ferquoises et Ferquois,

L'inflation met actuellement les foyers en difficultés économiques parfois difficiles à résoudre. Les produits alimentaires augmentent, mais aussi les matières premières, les matériaux, les articles d'habillement, le carburant - même si une légère baisse s'est amorcée pour celui-ci.

Soucieux d'accompagner la population, le conseil municipal a décidé de plusieurs mesures en faveur des familles - dont la plus marquante sera, dans quelques jours, le dispositif appelé

LA CANTINE à 1 EURO.

En effet, à la suite d'une convention passée avec les services de l'Etat, notre commune pouvait entrer dans ce dispositif **pour les trois années à venir.**

Qui dit cantine à 1 € dit davantage d'enfants accueillis !

C'est la raison pour laquelle nous aurons désormais deux services et donc une variation des horaires de l'école, puisqu'il faudra plus de temps pour que les enfants déjeunent paisiblement.

Ainsi, les nouveaux horaires de nos écoles seront 8h30 - 12h et 13h45 - 16h15.

Le soir, le transport des enfants sera assuré par la mairie, puisque nous avons décidé de nous équiper d'un bus de 29 places (un investissement de 110 000 euros).

Mais ce n'est pas tout !

Nous poursuivons nos autres actions dont **la fourniture des goûters aux enfants participant à l'ALSH** - avec 80% de produits locaux ; **le fruit à la récré** continue avec une convention auprès des magasins Biocoop ; **les fournitures scolaires, pédagogiques et l'assurance MAE sont offertes à nos élèves** pour un montant de 13 800 € ; et **les activités** organisées par le service Enfance - Jeunesse se poursuivent, toujours au bénéfice des enfants.

Ainsi, nous sommes heureux de vous annoncer que les effectifs de nos écoles remontent !

Ci-dessous, vous pouvez consulter la nouvelle grille de nos tarifs de cantine, qui est valable pour toutes les familles, y compris celles qui ne sont pas ferquoises.

Ces tarifs dépendent du quotient CAF des familles* :

- Pour un quotient entre 0 et 950 : **0.80€ le repas ;**

- Entre 951 et 1499 : **1€ le repas ;**

- Supérieur à 1500 : **1.20€ le repas.**

* Les familles ne présentant pas leur quotient CAF se verront appliquer le tarif de **1.20€ par repas.**

Toutes ces actions ont lieu grâce aux conventions de partenariat passées avec l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales et la MSA.

Elles nous permettent de souhaiter à tous une rentrée plus sereine !

Denis JOLY,
Maire.

Katy HIBERT,
Déléguée aux écoles.